

Le 29 avril 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents :

Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

Procurations :

Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Pierre CLAVEL

OBJET : Tarifs Municipaux

En vertu de la compétence de régler les affaires de la commune conférée par l'article L2121-29 du Code Général des Collectivité Territoriales, celle-ci organise les tarifs municipaux par délibération. Suite à un contrôle de la régie des salles par le comptable public, il est nécessaire d'approuver des tarifs supplémentaires pour les locations de salles.

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs municipaux suivants à compter du 1^{er} mai 2024 (modifications par rapport aux tarifs 2023 : tarif de location ½ journée Salle de la Feuillantine à 125 € et ½ journée jardin d'hiver 75 €) :

Objet	A compter du 1 ^{er} mai 2024
Frais d'intervention du personnel communal (par heure) <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint technique 2^e classe – IRCANTEC - Adjoint technique 2^e classe – CNRACL - Adjoint technique 1^{ère} classe – CNRACL - Adjoint technique principal 2^e classe – CNRACL - Agent de Maîtrise – CNRACL 	25€
Location de salles municipales <ul style="list-style-type: none"> - <i>Associations feuillantines : deux mises à disposition gratuite par an.</i> - <i>Forfait nettoyage (250 €) et caution (500 €) y compris dans le cas d'une mise à disposition gratuite (paiement du forfait à la réservation, remboursement à l'issue, après constatation par les services municipaux de la parfaite propreté des locaux. Pour les associations, en cas de dégradation ou de non-respect des consignes de propreté, ces forfaits pourront être déduits de la subvention municipale). Ces dispositions ne s'appliquent pas pour le Point Rencontre.</i> - <i>La municipalité conserve priorité sur l'usage des locaux.</i> <ul style="list-style-type: none"> - Point Rencontre - Demi-journée - Journée 	50,00€ 75,00€

DELIBERATION

<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition gratuite pour les familles à l'issue de funérailles - Salle Polyvalente (grande salle) - Demi-journée - Journée - Jardin d'hiver du Centre Socio Sportif - Journée - Demi-journée - Jours fériés, veille de jour fériés et de weekend - Weekend - La Feuillantine - Journée - Demi-journée - Jours fériés, veille de jour fériés et weekend - Weekend 	<ul style="list-style-type: none"> 300,00€ 450,00€ 150,00€ 75,00 € 200,00€ 350,00€ 250,00€ 125,00€ 300,00€ 450,00€
<p>Cimetière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concessions funéraires (pleine terre et caveaux) : - 15 ans : par m² - 30 ans : par m² - 50 ans (uniquement possible pour les caveaux) : par m² - Colombarium : - 15 ans : - Rétrocession de concession (toute année commencée est dûe) 	<ul style="list-style-type: none"> 50€ 110€ 220€ 550€ Remboursement au prorata temporis (montant date d'achat)
<p>Manifestations d'animation communales <i>Tarif variant suivant le lieu, la qualité, le public cité et le coût du spectacle pour la Commune.</i></p>	5, 8, 10, 12, 15, 18€
<p>Droits de place <i>Tout mètre linéaire ou jour entamé est dû.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur marché <ul style="list-style-type: none"> o Par mètre linéaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Banc simple ▪ Banc double ▪ Camion magasin et remorque aménagée o Par branchement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit de branchement électrique - Sur marché – Abonnement trimestriel <ul style="list-style-type: none"> o Par mètre linéaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Banc simple ▪ Banc double ▪ Camion magasin et remarque aménagée o Par branchement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit de branchement électrique - Sur marché de Noël (pour 3 jours) <ul style="list-style-type: none"> o Tente o Chalet 	<ul style="list-style-type: none"> 0,60€ 0,70€ 0,70€ 1,00€ 6,00€ 7,00€ 10,00€ 10,00€ 95,00€ 95,00€

<ul style="list-style-type: none"> - Autre emplacement (forfait par jour) <ul style="list-style-type: none"> o Camion magasin et remorque aménagée (alimentaire) 8,00€ o Camion magasin et remorque aménagée (hors alimentaire) 32,00€ o Vente ambulante ou petit stand 16,00€ o Chapiteau 24,00€ o Manège <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 20 mètre carré 16,00€ ▪ 20 mètre carré et plus 24,00€ o Appareil à sous 4,00€ o Roulotte d'habitation 4,00€ o Distributeur 4,00€ - Caution pour mise à disposition de panneau de circulation (par panneau) 200,00€ 	
Cantine scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Repas enfant 4,50€ - Repas adulte 7,80€ - Prise en charge d'enfants apportant leur panier-repas (sur justificatif médical) 2,30€ - Majoration en cas de réservation tardive ou d'absence de réservation 100 % du tarif correspondant - Tarif en cas d'annulation de réservation tardive ou d'absence d'annulation du repas 100% du tarif est dû - Intervenant extérieur accompagnant 5,00€ 	

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

✚ **D'APPROUVER** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mai 2024, tels que présentés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240430-36-24-DE

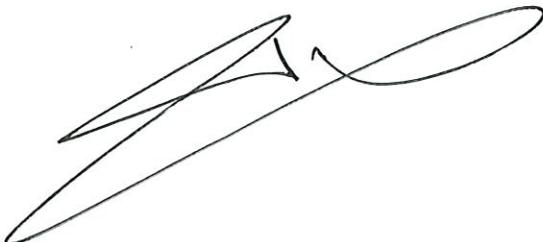
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2024

Fait à la Fouillouse, le 30 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Pierre CLAVEL



Pour Le Maire empêché,
Philippe BONNEFOND
1^{ER} Adjoint

